

Conseil municipal du 16 décembre 2013

Vœu déposé par Chambéry 100 % à gauche

Considérant que la réforme Peillon des rythmes scolaires constitue un nouveau transfert de charges non compensé aux communes,

Considérant que la réforme met en péril le principe de gratuité de l'école et d'égalité d'accès de toutes et tous aux services publics,

Considérant que la réforme accroît la pression sur les services municipaux et va développer des emplois d'une extrême précarité,

Le conseil municipal de Chambéry décide qu'il ne mettra pas en application la réforme Peillon des rythmes scolaires à la rentrée 2014.